

Négociations salariales à La Poste ou quand La Poste prend les postiers pour des mendiants !!

Depuis des années notre entreprise se réfugie derrière des prétextes économiques difficiles pour nous donner une aumône. Pourtant les richesses produites sont gargantuesques mais visiblement ne servent pas à ceux qui les créent

Années	Excédent Brut en milliard d'euros	Bénéfices (résultats nets part du groupe) en milliards d'euros	Inflation INSEE	Augmentation NAO à La Poste
2020	4,226	2,084	0,50%	0,90%
2021	5,422	2,069	1,60%	1%
2022	4,811	1,203	5,20%	2,5%(mars)+1,5%(octobre)
2023	4,069	0,514	4,90%	3%
2024	Non disponible	0,495 (au premier semestre)	1,30%	0,60%
Total	18,528	6,365	13,50%	9,20%

Excédent brut : bénéfices avant investissements et provisions.
L'ensemble de ces données sont publiques et vérifiables

En résumé, quand La Poste a fait 18,5 milliards d'excédent en 4 ans, plus de 6 milliards de bénéfices nets, et que les postiers ont vu un décrochage de 6% de leur pouvoir d'achat sur la même période, l'entreprise entend consacrer à peine 40 millions à la revalorisation de nos salaires soit 0,6% pour les classes 1 et 2, 1% d'augmentation individuelle pour les

cadres et cadre sup (soit pour certain ça sera un zéro pointé).

Une politique d'emploi désastreuse qui dégrade nos conditions de travail quel que soit le statut, le grade et le métier, et des pièces jetées à la volée comme remerciement de toutes les richesses que l'on produit.



La CGT sur la base des revendications remontées par les agents de tous services a demandé :

- Le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat de ces 5 dernières années.
- Une augmentation générale pour toutes les postières et postiers et non pas une augmentation au « mérite » (très subjective).
- Un 13E mois comme dans d'autre entreprise du groupe.
- Le repyramidage de toutes les grilles et la création de nouvelles tranches au-delà des 28 ans actuels et/ou des jours de congés supplémentaires à l'ancienneté.
- La prise en charge d'un congé menstruel.
- L'ouverture de négociations sur le TPAS.
- L'élargissement des catégories de salariés concernés par la pénibilité.
- L'augmentation du nombre de jours de pénibilité.
- Augmentation de la compensation des heures de nuit portée à 3 euros.

Nous ne pouvons accepter les choix financiers de La Poste et vendre (presque donner) notre force de travail sans réagir. Au-delà de la juste répartition des richesses que l'on produit, si notre entreprise veut garder les salariés, elle doit les rétribuer à leur juste valeur. Exigeons collectivement des propositions de revalorisations salariales décantes et à minima qu'un tiers des bénéfices créés soient redonnés aux postiers.

Faite remonter vos revendications en répondant à la consultation sur les salaires : [LIRE](#)

Augmenter les salaires, c'est maintenant !



Fédération nationale des salar.
des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

